



Rapport d'orientation budgétaire 2022

Commune d'Entraigues sur la Sorgue

Conseil municipal du 15 février 2022

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220222-22-02-15delib1-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Sommaire

- 1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES
- 2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES
 - 2.1 - Les masses budgétaires
 - 2.2 - Soldes financiers
 - 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
 - 2.4 - Endettement
- 3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS
 - 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion
 - 3.2 - Epargne brute
 - 3.3 - Effet de ciseau
- 4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT
 - 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
 - 4.2 - Annuités de la dette
 - 4.3 - Ratio de désendettement
- 5 - LA FISCALITE DIRECTE
 - 5.1 - L'évolution des bases
 - 5.2 - Evolution des taux et des produits
- 6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 6.1 - Les recettes de fonctionnement
 - 6.2 - Les dépenses de fonctionnement
- 7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 7.1 - Les recettes d'investissement
 - 7.2 - Les dépenses d'investissement
- 8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT
 - 8.1 - Les dépenses prévues au PPI
 - 8.2 - Les financeurs du PPI
 - 8.3 - Le coût net annuel
- 9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- 10 - LES RATIOS

1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

Les résultats de la partie rétrospective tiennent compte des comptes administratifs

Les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans le tableau ci-dessous :

Thème	Agrégat	2021	Hypothèse
Fiscalité	Base nette des impositions	0	Application de la réforme en 2021 avec un taux unique de 36.8 % (produit de 3 611 000 €) Revalorisation des bases en 2022 de 3.4 % (après 0.2 % en 2021)
Recettes de fonctionnement	Atténuation de charges (chap 013)	41 591	Hypothèse prudente avec 3 années importantes
	Produits des services (chap 70)	635 683	Retour à un fonctionnement quasi normal des services d'accueil- Niveau au-dessus de 2020
	Attribution de compensation (art 7321)	1 725 672	Niveau figé depuis 2018
	Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	405 924	Année 2021- très dynamique Hypothèse 2022 prudente
	Taxe locale sur la publicité extérieure	44 493	stabilité
	DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	476 611	La commune d'Entraigues subit l'écrêtement
	Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121 et 74122)	124 809	Globale stabilité
	Dotation nationale de péréquation (art 74127)	32 647	La ville a perdu l'éligibilité à la DNP. La garantie de sortie (-10% / an) s'applique jusqu'à extinction
	Autres produits de gestion courante (chap 75)	271 655	stabilité
	Produits financiers (chap 76)	305 359	Fonds de soutien versé certes en 13 fois à partir de 2016 (61.55% x IRA = 5,881M€ = 3 619 775 € d'aide), mais si étalement comptable de l'IRA capitalisée sur 15 ans, alors étalement comptable de l'aide sur la même durée => 3 619 K€ /15 = 241 K€
	Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	105 060	2021 : cession de la colonie
Recettes d'investissement	FCTVA (art 10222)	478 542	Produit perçu sur les investissements N-2
	Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	86 045	Taxe d'aménagement depuis 2015. Fonction des ADS
	Autres recettes	0	
Dépenses de fonctionnement	Charges à caractère général (chap 011)	2 024 000	Evolution annuelle 1 %
	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 871 696	Evolution annuelle 2 %
	FPIC (art 739223)	57 940	FPIC: gel du fonds en 2018
	Subventions versées (art 657)	309 760	Stabilité
	Charges exceptionnelles (chap 67)	2 983	

Population : 8 718 habitants (chiffres INSEE 2022), 62 habitants de plus qu'en 2021.

INTRODUCTION

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) du 7 Aout 2015 et la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 ont modifié l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Ce DOB doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés notamment en matière d'investissements.
- des informations sur la structure et la gestion de la dette.
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne.
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.
- les objectifs d'évolution du besoin annuel de financement.

LE CONTEXTE DU BUDGET 2022

La situation de l'économie française connaît une amélioration après deux années 2020 et 21 compliquées:

- La croissance a fortement augmenté en 2021 (+ 7%, après une baisse de 8% en 2020)
- L'inflation augmente à un taux de 2.8 %. (hausse prévisible en 2022)
- Les taux d'intérêts restent faibles. (emprunts à long terme à taux négatif pour l'Etat français)
- La dette publique de la France est autour de 117 % du PIB fin 2021

Pour les finances locales, toujours des efforts

La baisse historique des dotations de l'Etat engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de plus de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11.5 milliards ont concerné les collectivités territoriales. 13 milliards de nouvelles économies sur les dotations des collectivités locales seront réalisées à l'horizon 2022 par un « savant » mécanisme d'écrêtement basé sur le potentiel fiscal.

- **Le ratio de désendettement** est mis sous contrôle pour les 1300 collectivités les plus peuplées afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette. Le ratio de désendettement des communes est mis sous surveillance et devient la quatrième composante de la « règle d'or » au même titre que :

- le vote en équilibre de chaque section du budget
- la couverture du remboursement de la dette annuelle par les ressources propres
- l'estimation sincère des recettes et des dépenses inscrite au budget

A court terme cette mesure gouvernementale vise à « montrer du doigt » les collectivités locales dont les communes et à les rendre responsables des déficits publics alors que les collectivités locales ne représentent que 10 % de l'endettement de la France et les communes 5 %. L'Etat est responsable, à lui seul, de 80 % de l'endettement de la France.

- **un mode de calcul de la dotation forfaitaire inchangé avec un écrêtement** qui pénalise les communes dont l'effort fiscal est insuffisant. L'écrêtement est plafonné à 1 % si le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 85 % du potentiel fiscal moyen. (75 % jusqu'en 2021) C'est le cas à Entraigues. En conséquence,

prévision de baisse des dotations entre 20 et 30 000 euros par an. En 2022, la perte sera d'environ 15 000 € puisque l'augmentation de la population vient compenser en partie la baisse.

-**une Péréquation verticale moindre** : les abondements pour la DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rurale) ont diminués de moitié depuis 2017.

-**le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) figé** : son enveloppe est gelée au montant 2018 soit 1 milliard d'euros.

-**une réforme de la taxe d'habitation avec un plein effet en 2021**. Suppression de la perception par la commune et transfert de la part départementale de TFPB, soit un taux de 36.80 % en 2021

Un premier bilan fait apparaitre que la commune a perdu 244 000 € avec l'application du coefficient correcteur de 0.94 en 2021

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	9 393 046	9 498 737	9 344 173	9 443 541	9 510 434
Dépenses de fonctionnement	7 263 087	7 146 296	7 275 981	7 449 287	7 555 085
<i>dont intérêts de la dette</i>	372 592	346 948	321 638	295 751	269 871
Recettes d'investissement	845 301	958 217	775 650	664 323	795 782
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	3 163 138	2 338 504	4 279 624	3 921 465	2 957 733
<i>dont capital de la dette</i>	736 051	751 388	767 424	784 195	801 733
<i>dont P.P.I</i>	2 411 804	1 357 116	3 512 200	3 137 270	2 156 000

Sur la période 2020/2021, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 11.17 % à la faveur de recettes fiscales dynamiques malgré la stabilité des taux et de mouvements exceptionnels. Sur la période 2022/2024, ces mêmes recettes devraient, compte tenu de la présentation contextuelle effectuée, ne progresser que de 1.78 %, en raison du maintien de la stabilité des taux communaux, de la suppression de la taxe d'habitation, des dotations de l'Etat en constante diminution depuis 2015, une fiscalité indirecte stable. C'est une hypothèse « prudente » compte tenu des informations connues à ce jour et des orientations définies.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1.61 % entre 2020 et 2021. Entre 2022 et 2024 elles devraient progresser de 3.84% soit 1.3% par an. Les orientations retenues, visent à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant les équipements municipaux en bon état, et en maintenant la qualité des services. Ces objectifs sont indispensables afin de maintenir des marges d'autofinancement des investissements.

Les recettes d'investissement, notamment pour les années 2022 à 2024 prennent en compte les subventions notifiées donc « certaines ». D'autres subventions seront sollicitées en fonction des projets d'investissement.

Aucun emprunt nouveau n'est envisagé sur la période 2022-2024

La programmation des dépenses d'investissement prend en compte nos capacités financières au travers du Plan Pluriannuel et la volonté de maintenir le désendettement de la commune.

2.2 - Soldes financiers

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	2 497 151	2 594 329	2 389 830	2 290 005	2 225 219
Epargne brute	2 124 559	2 247 380	2 068 192	1 994 254	1 955 348
Epargne nette	1 388 508	1 495 993	1 300 768	1 210 059	1 153 616

Les années 2020 et 2021 a vu une nette évolution des épargnes du fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la progression des recettes. La baisse des épargnes sur la période 2022-2024 est liée à une évolution « très prudente » des recettes de fonctionnement, impactée par les réformes gouvernementales. Les dépenses sont impactées par le « rebond » de l'inflation. C'est une hypothèse basse puisque toute recette supplémentaire liée notamment à l'évolution des bases fiscales et au dynamisme du marché immobilier sur la commune via les droits de mutations viendront augmenter la capacité d'épargne.

2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de roulement en début d'exercice	3 075 583	2 887 705	3 859 859	2 424 078	1 161 191
Résultat de l'exercice	-187 878	972 154	-1 435 782	-1 262 886	-206 602
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 887 705	3 859 859	2 424 078	1 161 191	954 589

Le Fonds de roulement de fin d'exercice représente l'excédent en fin d'exercice. Il s'agit d'une « photographie » au 31 décembre de chaque année. Selon les spécialistes, le Fonds de roulement doit représenter au minimum un mois de dépense de fonctionnement ou deux mois de dépenses de personnel, soit 780 000 euros. Fin 2021, il est particulièrement « confortable ». Sur les années 2022 à 2024 le fonds de roulement pourra évoluer « à la hausse » en fonction des subventions qui pourront nous être attribuées et qui ne sont pas prises en compte. Le fonds de concours du Grand Avignon (480 000 à l'horizon 2026) sur les investissements communaux n'est pas intégré à la prospective.

2.4 - Endettement

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31 décembre	10 158 309	9 406 921	8 639 497	7 855 303	7 053 570
Ratio de désendettement	4,8 ans	4,2 ans	4,2 ans	3,9 ans	3,6 ans
Emprunt	0	0	0	0	0

Entre 2020 et 2024 la commune aura continué son désendettement qui sera inférieur à 800 € par habitant. Ceci associé à une stabilité de l'Epargne Brute contribue à maintenir un ratio de désendettement autour de 4 années. Cette valeur est un indicateur essentiel d'une « très bonne santé financière » par les spécialistes des finances des collectivités territoriales et les organismes prêteurs

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

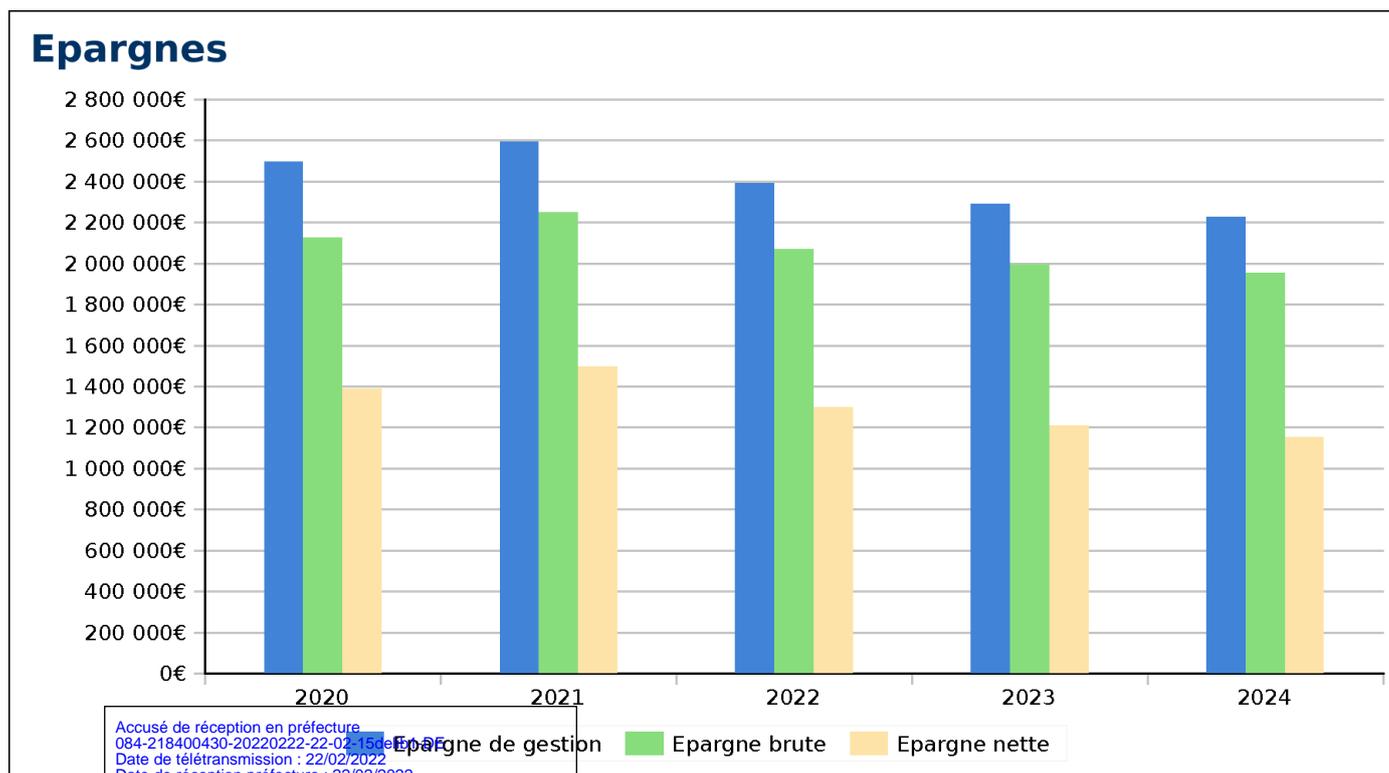
	2020	2021	2022	2023	2024
Montants	2 497 151	2 594 329	2 389 830	2 290 005	2 225 219

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2020	2021	2022	2023	2024
Montants	2 124 559	2 247 380	2 068 192	1 994 254	1 955 348

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

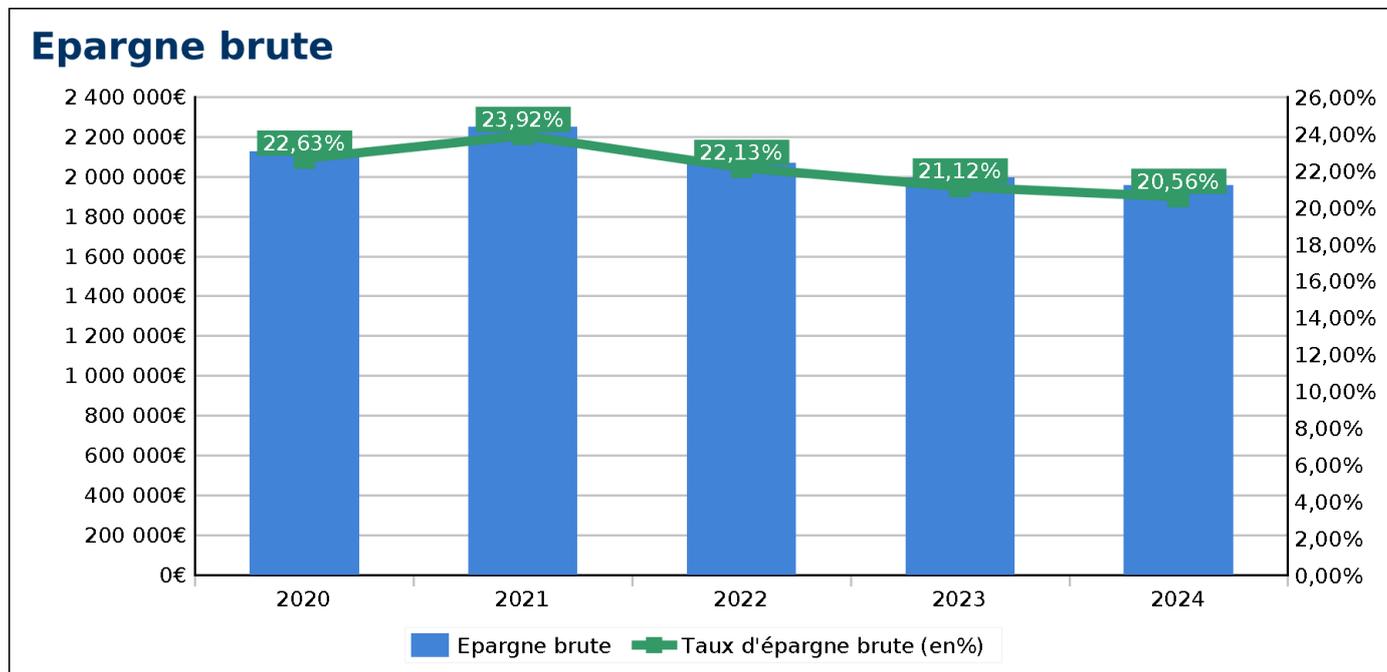
	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	9 393 046	9 498 737	9 344 173	9 443 541	9 510 434
Epargne de gestion	2 497 151	2 594 329	2 389 830	2 290 005	2 225 219
Epargne brute	2 124 559	2 247 380	2 068 192	1 994 254	1 955 348
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	22,63 %	23,92 %	22,13 %	21,12 %	20,56 %
Epargne nette	1 388 508	1 495 993	1 300 768	1 210 059	1 153 616



3.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. La Cour des Comptes considère qu'un taux d'Epargne Brut compris entre 8 et 12 % est le signe d'une situation financière saine. Sur la période 2022-2024 le taux est supérieur à 20 %. Ce taux d'Epargne Brut associé au ratio de désendettement, témoignent d'une situation financière particulièrement bonne

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	2 124 559	2 247 380	2 068 192	1 994 254	1 955 348
Taux d'épargne brute (en %)	22,63 %	23,92 %	22,13 %	21,12 %	20,56 %

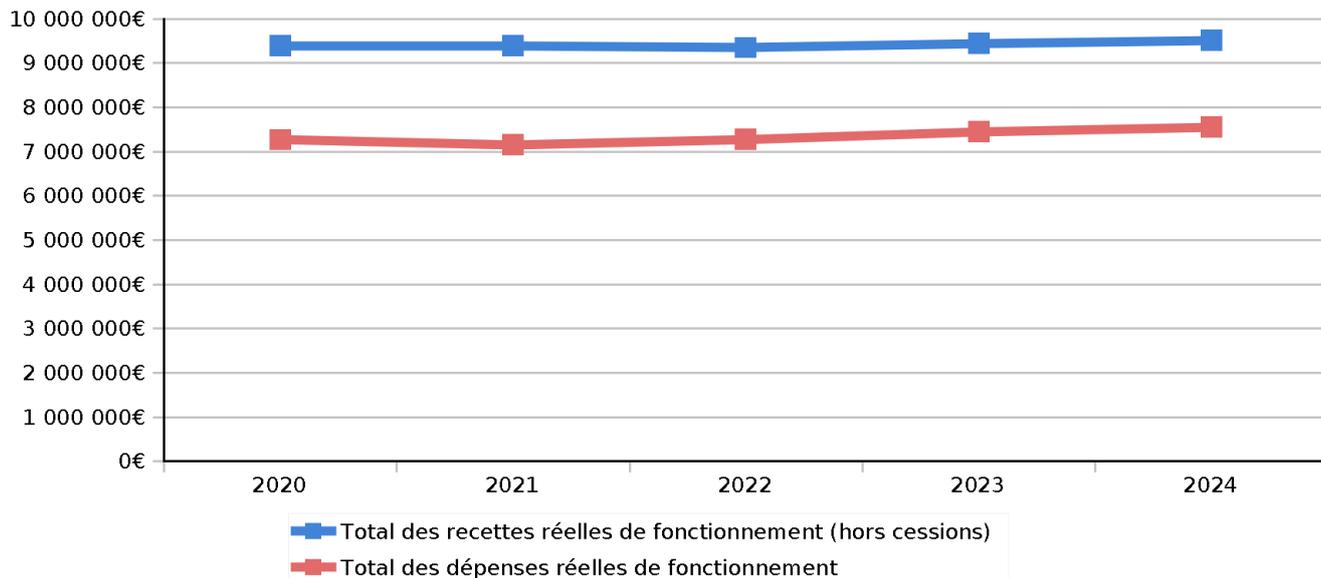
3.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	9 387 646	9 393 677	9 344 173	9 443 541	9 510 434
<i>Evolution n-1</i>	3,24 %	0,06 %	-0,53 %	1,06 %	0,71 %
Dépenses de fonctionnement	7 263 087	7 146 296	7 275 981	7 449 287	7 555 085
<i>Evolution n-1</i>	-3,1 %	-1,61 %	1,81 %	2,38 %	1,42 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

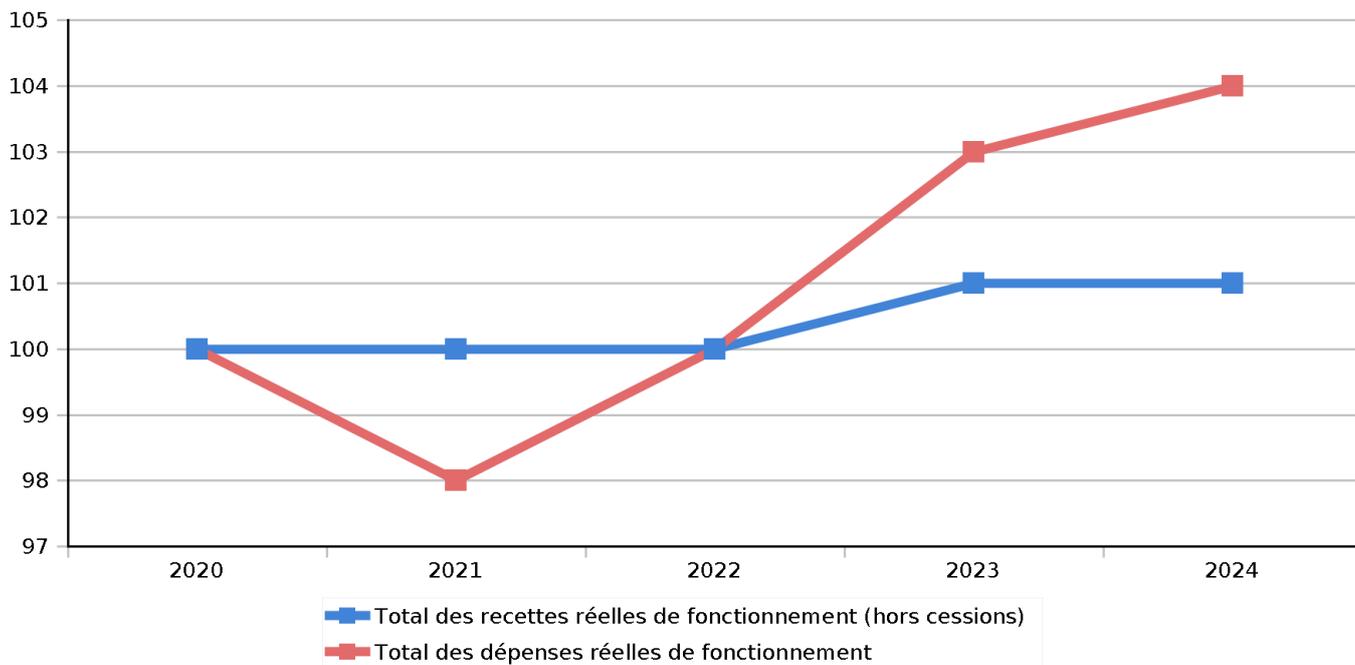
Effet de ciseau



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter. Le parallélisme des 2 courbes est évocateur d'une maîtrise du fonctionnement

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes (hors cessions) en base 100. Si l'évolution des dépenses est supérieure à l'évolution des recettes, alors un effet de ciseau peut se matérialiser.

Evolution des dépenses et des recettes hors cessions



Accusé de réception en préfecture
 084-218400430-20220222-22-02-15delib1-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2022
 Date de réception préfecture : 22/02/2022

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **10 158 309 € en 2020 à 7 053 570 € en 2024** (échelle de gauche du graphique). Le désendettement se poursuit et s'accroît entre 2022 et 2024

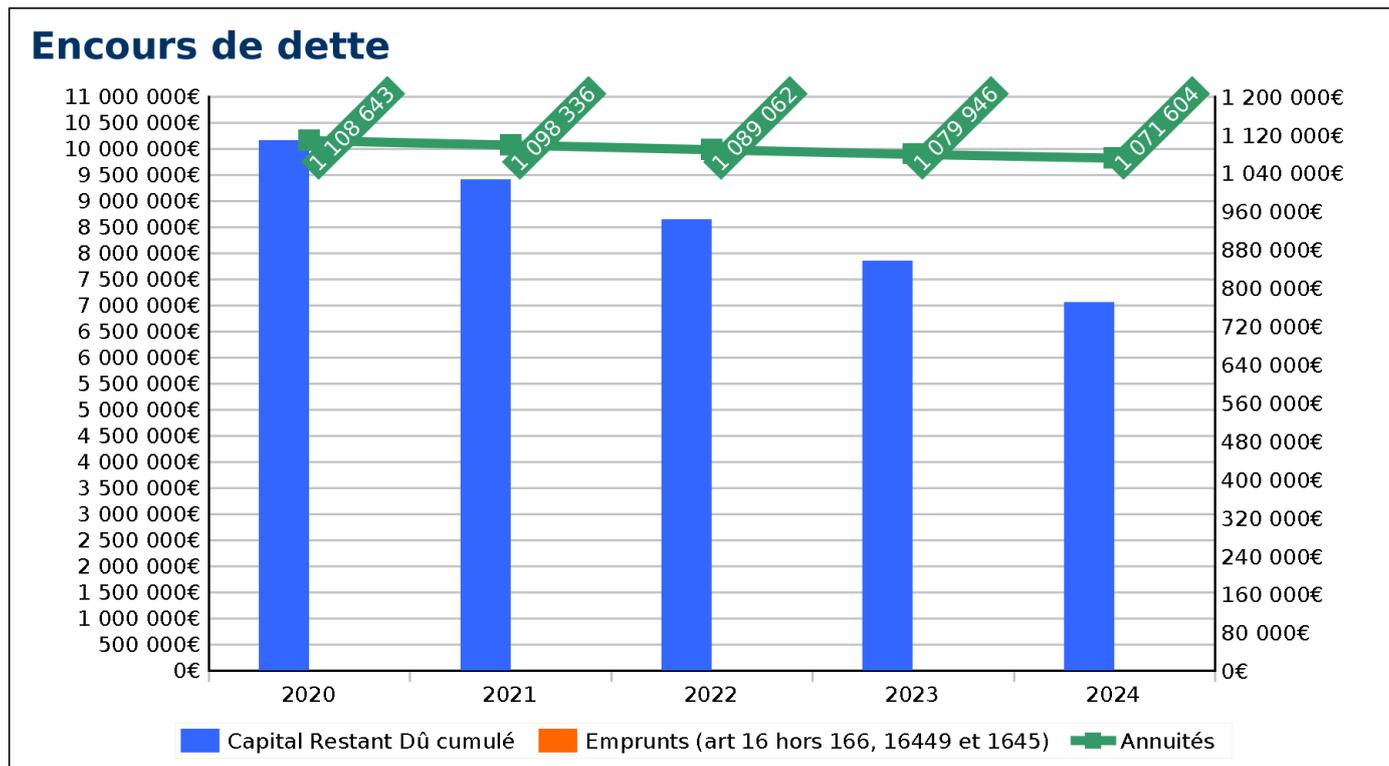
De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **1 108 643 € en 2020 à 1 071 604 € en 2024** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	10 158 309	-6,76 %	0
2021	9 406 921	-7,4 %	0
2022	8 639 497	-8,16 %	0
2023	7 855 303	-9,08 %	0
2024	7 053 570	-10,21 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-8,72 %	-30,56 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique). Aucun emprunt nouveau n'est programmé pour mener à terme les projets intégrés au plan d'investissement prospectif.

Entre 2020 et 2024, la dette baisse de plus de 3 millions d'euros tout en conservant une forte dynamique d'investissement.



4.2 - Annuités de la dette

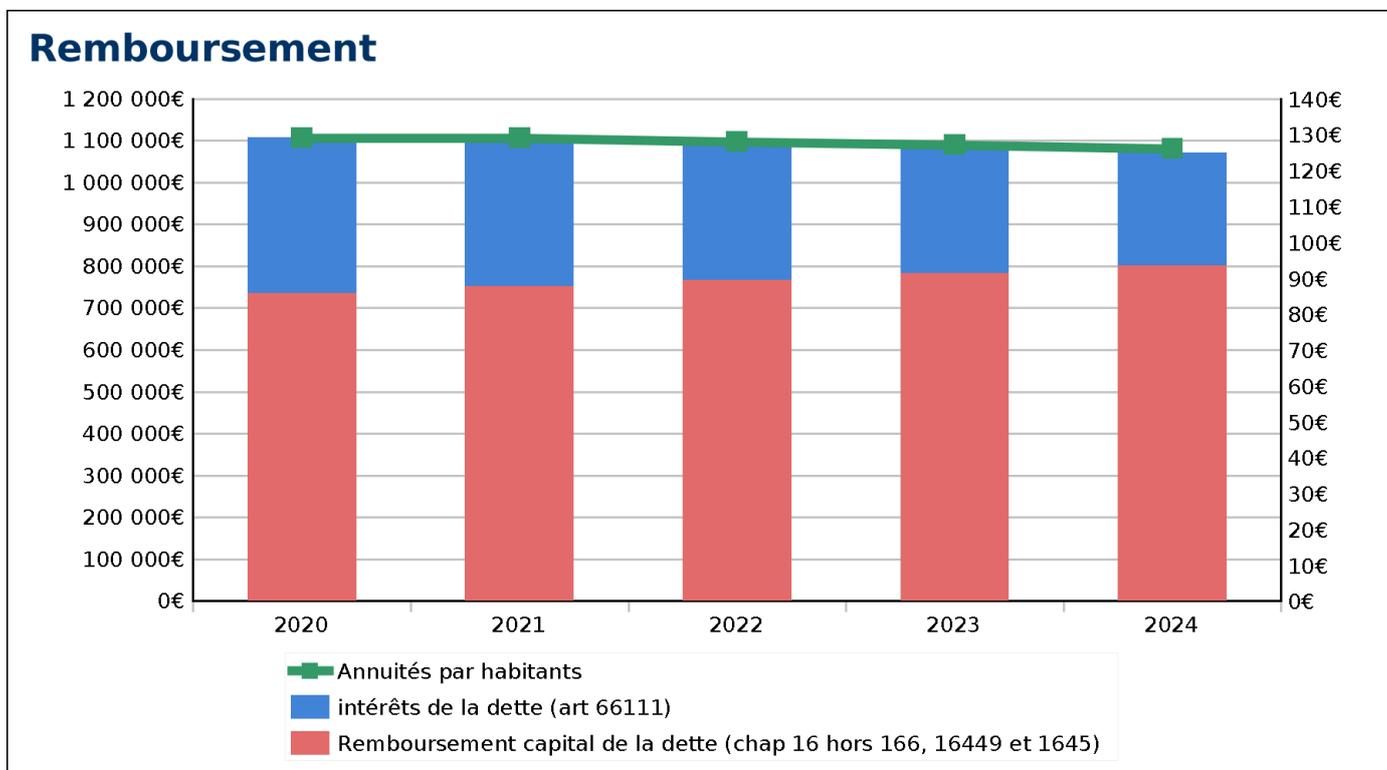
Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220223-23-02-15delib1-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2022

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités	1 108 643	1 098 336	1 089 062	1 079 946	1 071 604
Evolution n-1 (en %)	-0,78 %	-0,93 %	-0,84 %	-0,84 %	-0,77 %
Capital en euro	736 051	751 388	767 424	784 195	801 733
Intérêts en euro	372 592	346 948	321 638	295 751	269 871

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. Les intérêts payés diminuent ce qui contribue à maintenir le niveau de l'Épargne brute

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités	129	129	128	127	126
Capital	86	88	90	92	94
Intérêts	43	41	38	35	32

4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

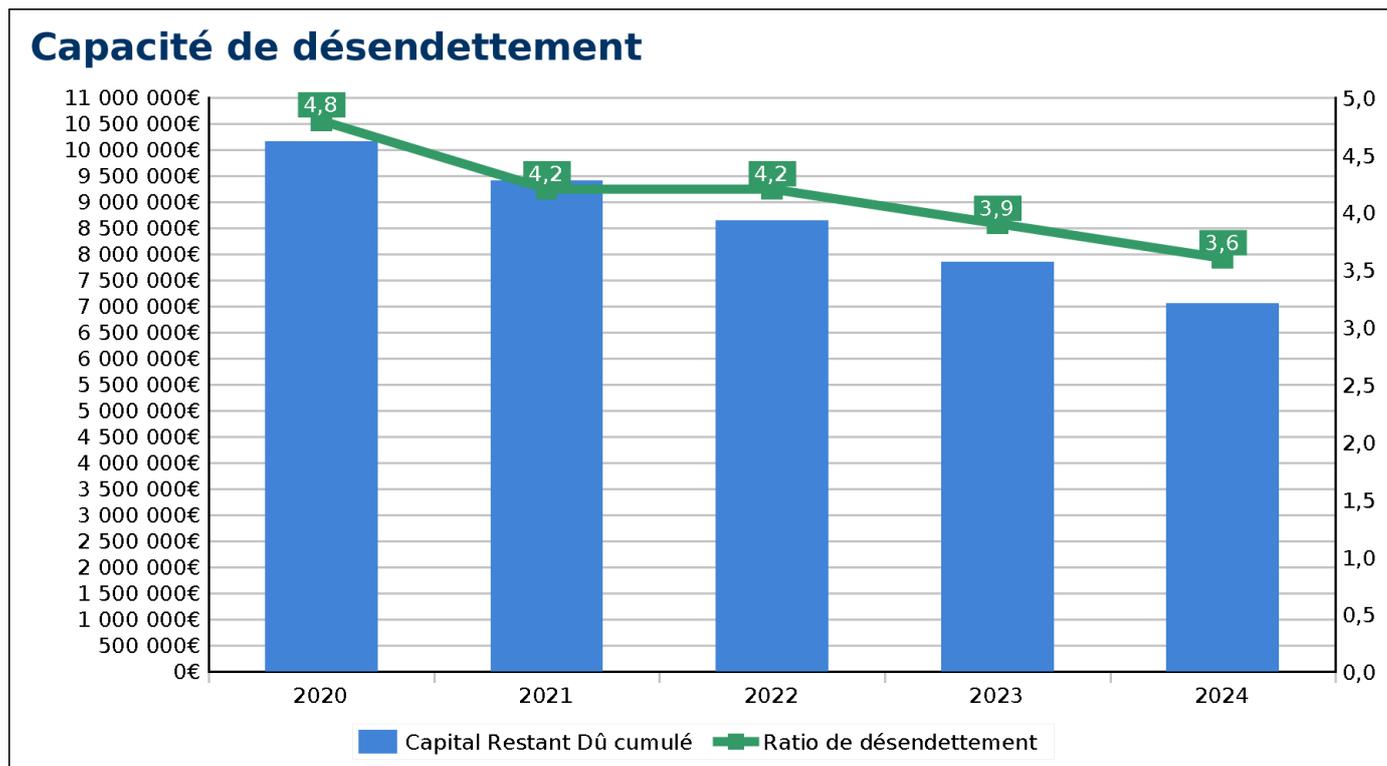
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio	4,8 ans	4,2 ans	4,2 ans	3,9 ans	3,6 ans

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220222-22-02-15delib1-DE
Date de réception en préfecture : 22/02/2022

Selon les spécialistes, une valeur de ratio inférieure à 10 années, traduit une « bonne santé financière », un ratio compris entre 11 et 15 années, constate une situation financière qui nécessite une attention particulière, un ratio supérieur à 15 durant plusieurs années traduit des difficultés financières. Son niveau particulièrement bas traduit une « très bonne santé financière »

La Loi de Finances 2018 mentionnait que les communes de plus de 10 000 habitants ne devaient pas avoir un ratio supérieur à 13 années. Récemment le gouvernement a fixé un seuil d'alerte à 12 ans.



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette (CDD/DVM < 1), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette (CDD/DVM > 1), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

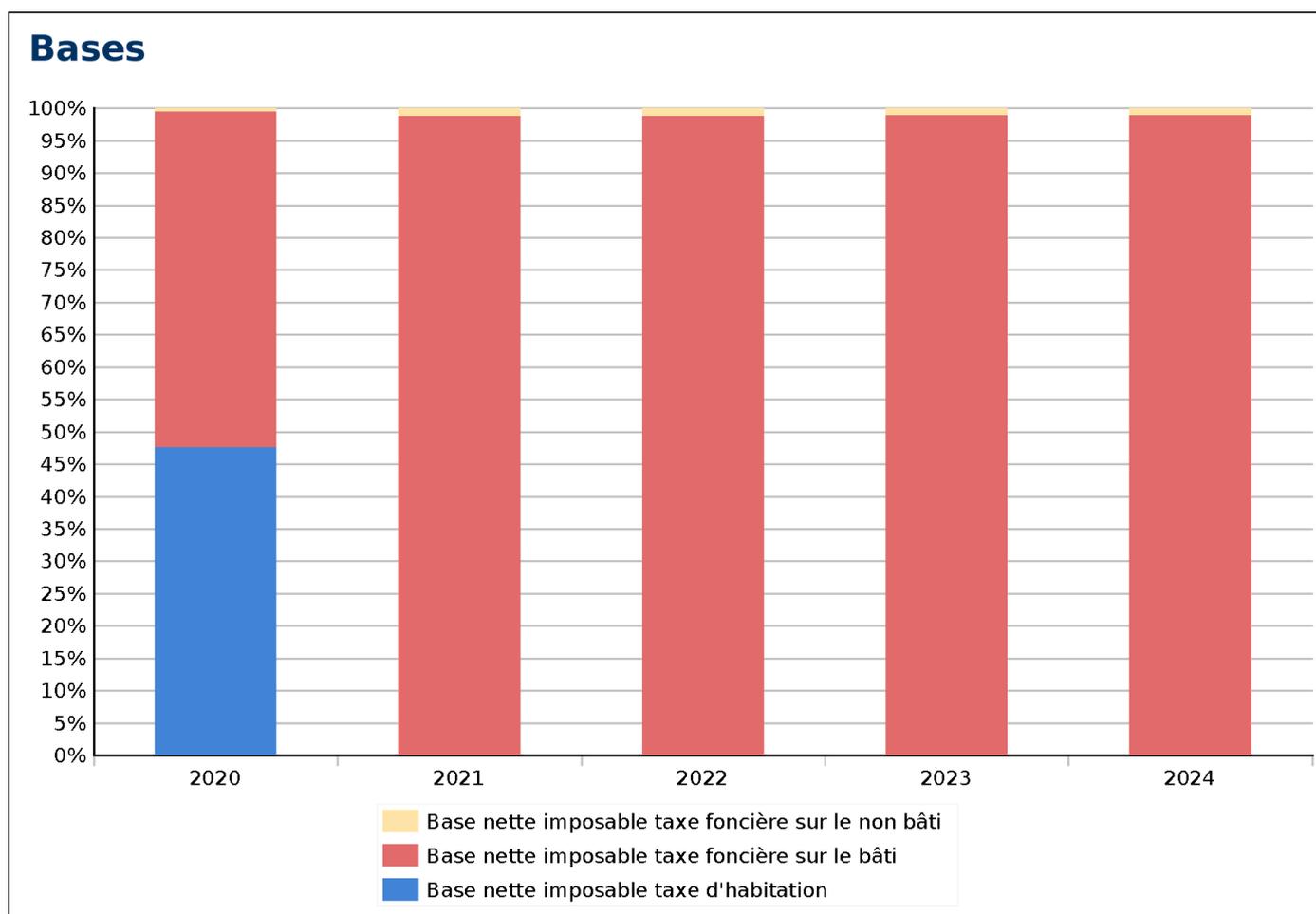
5 - LA FISCALITE DIRECTE

5.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	10 748 940	11 698 726	130 289
2021	0	10 620 376	131 367
2022	0	10 981 469	131 367
2023	0	11 256 006	131 367
2024	0	11 424 846	131 367

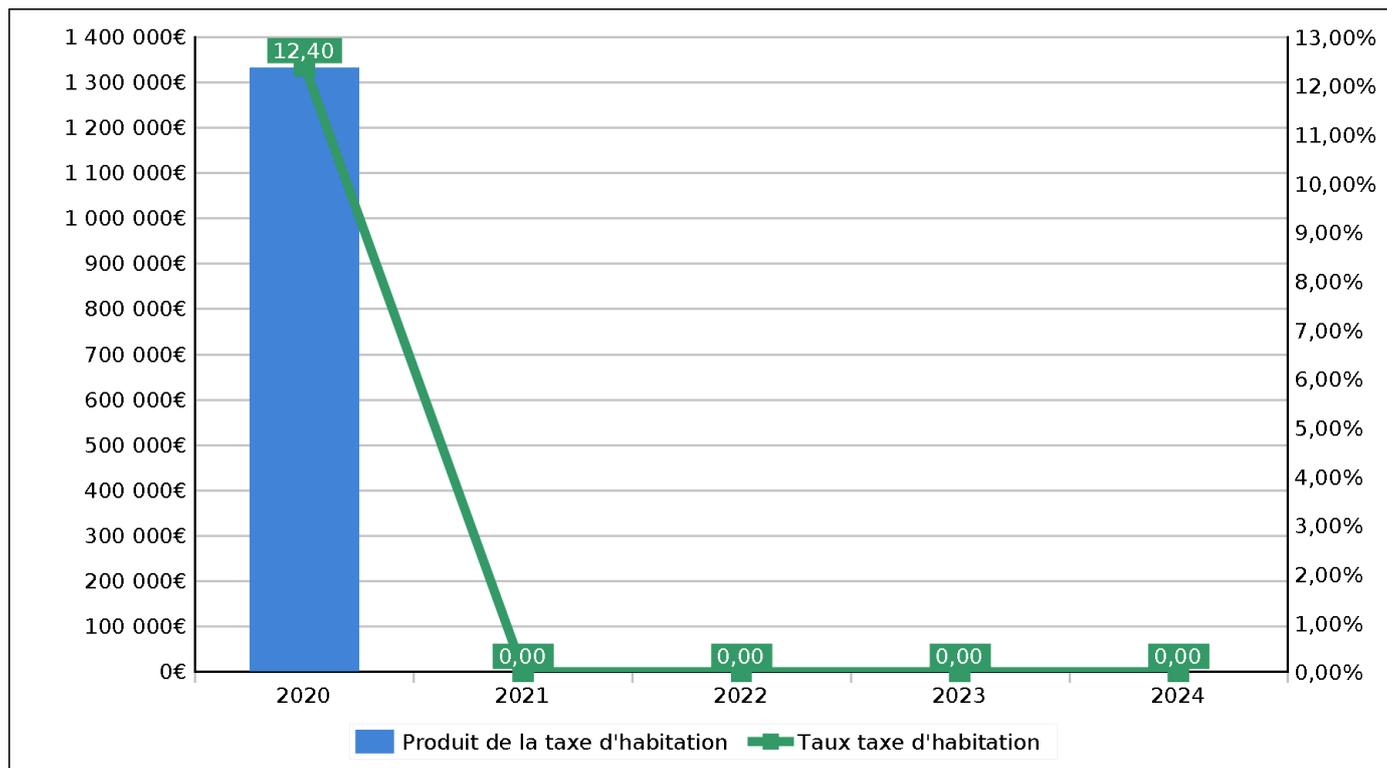


5.2 - Evolution des taux et des produits

TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2020	10 748 940	1,25 %	1 332 869	1,25 %	12,4 %	0 %
2021	0	-100 %	0	-100 %	0 %	-100 %
2022	0	0	0	0	0 %	0
2023	0	0	0	0	0 %	0
2024	0	0	0	0	0 %	0

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

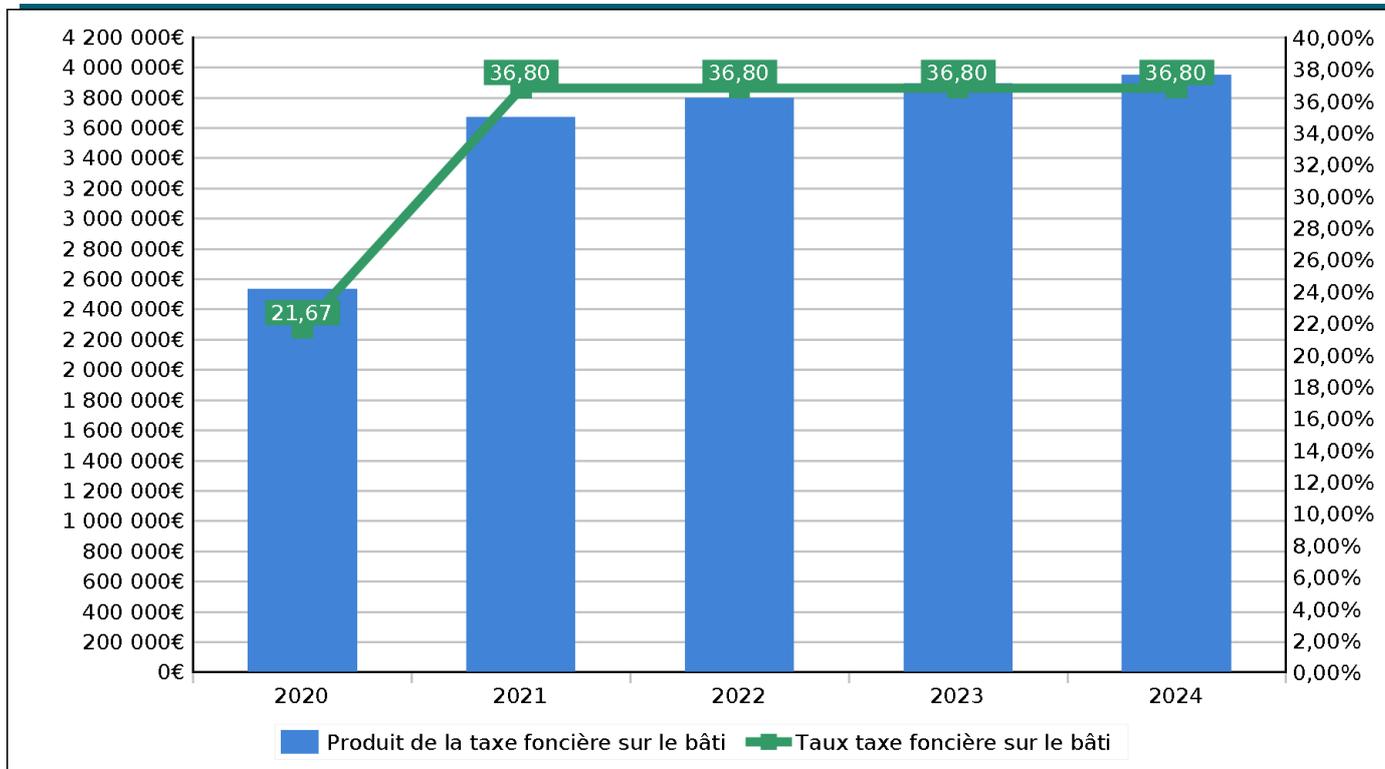
Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2020	11 698 726	3,49 %	2 535 114	3,49 %	21,67 %	0 %
2021	10 620 376	-9,22 %	3 671 711	44,83 %	36,8 %	69,82 %
2022	10 981 469	3,4 %	3 797 309	3,42 %	36,8 %	0 %
2023	11 256 006	2,5 %	3 892 800	2,51 %	36,8 %	0 %
2024	11 424 846	1,5 %	3 951 527	1,51 %	36,8 %	0 %

On constate que les bases de la taxe foncières sont particulièrement dynamiques sous l'effet des nouvelles constructions et des implantations d'entreprises sur les zones d'activités de la commune. Pour les années 2022 à 2024, l'évolution des bases « physiques » a été évaluée avec « beaucoup de prudence ».

Il convient de préciser que depuis 2021, la TFPB devient l'impôt de référence des communes avec le transfert de la part départementale. Il y a donc addition des taux communaux et taux départementaux

Ce taux est stabilisé jusqu'en 2024. Il est inférieur au taux des communes voisines et des moyennes nationales des commune de même importance

Ci dessous la représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

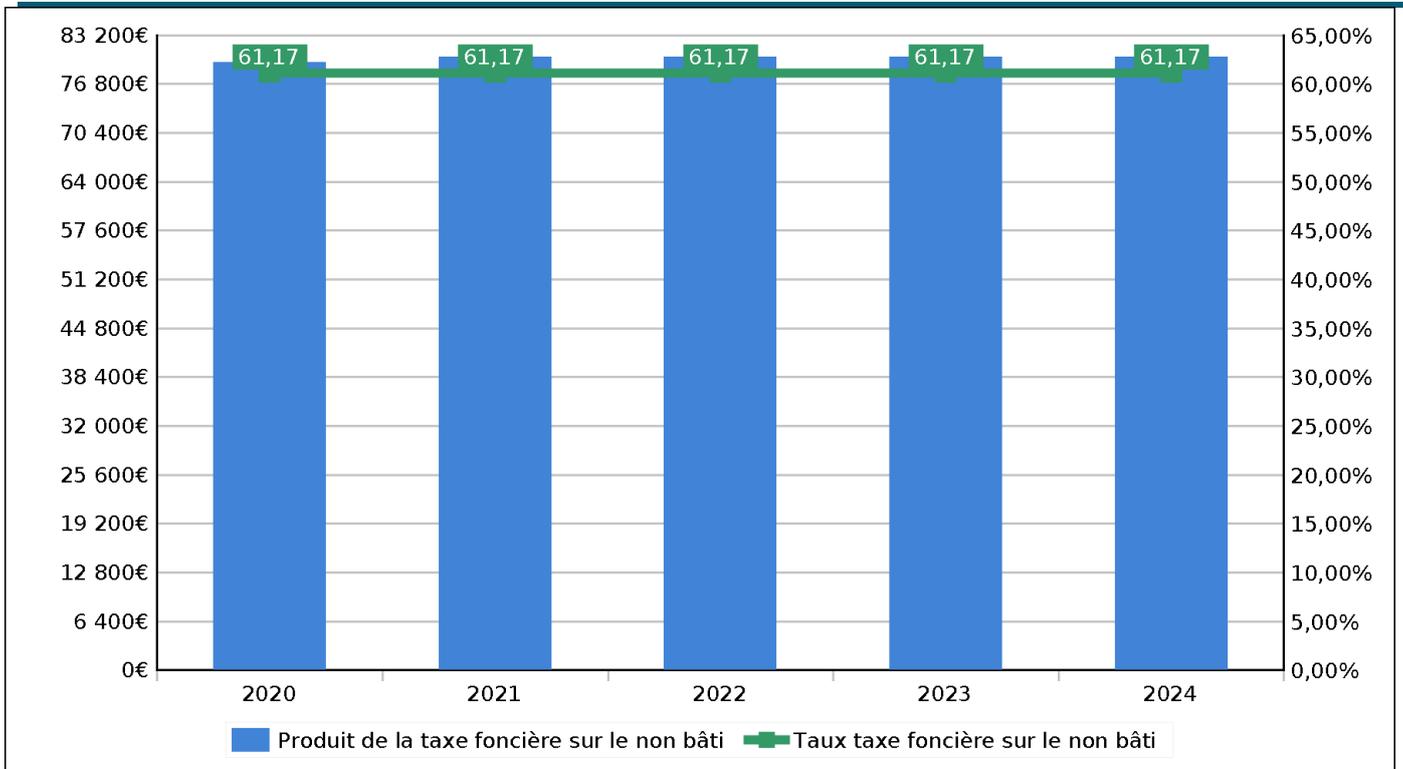


TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2020	130 289	-2,08 %	79 698	-2,08 %	61,17 %	0 %
2021	131 367	0,83 %	80 357	0,83 %	61,17 %	0 %
2022	131 367	0 %	80 357	0 %	61,17 %	0 %
2023	131 367	0 %	80 357	0 %	61,17 %	0 %
2024	131 367	0 %	80 357	0 %	61,17 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La faiblesse des bases associée à une stabilité du taux d'imposition, procure un produit stable est faible



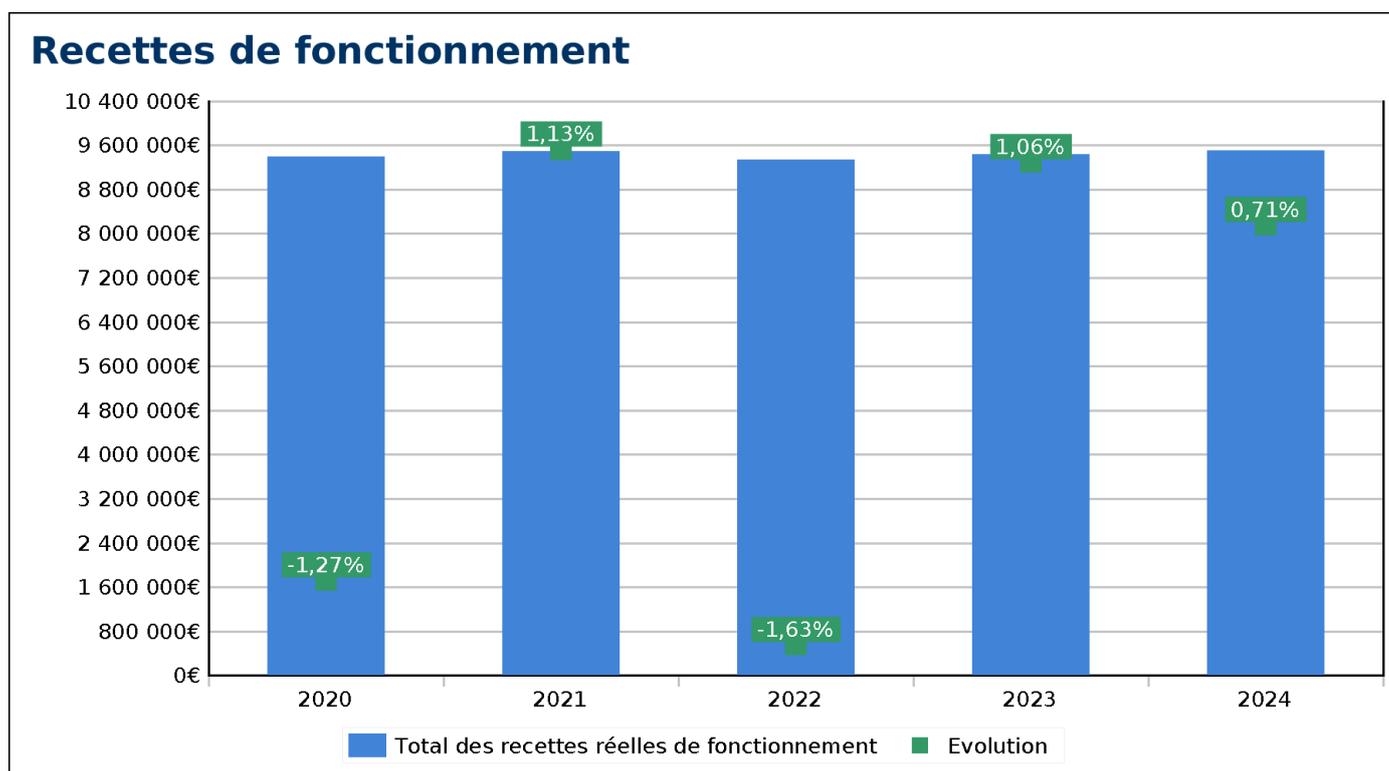
Accusé de réception en préfecture
 084-218400430-20220222-22-02-15delib1-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2022
 Date de réception préfecture : 22/02/2022

6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**6.1 - Les recettes de fonctionnement****Les recettes de fonctionnement et leur évolution**

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	9 393 046	-1,27 %	1 093
2021	9 498 737	1,13 %	1 114
2022	9 344 173	-1,63 %	1 096
2023	9 443 541	1,06 %	1 108
2024	9 510 434	0,71 %	1 115

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,31 %	1,25 %

**Les principales recettes de fonctionnement**

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2020	2021	2022	2023	2024
3 947 680	3 808 377	3 935 889	4 032 836	4 092 458

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

2020	2021	2022	2023	2024
2 301 702	2 354 405	2 294 940	2 294 940	2 294 940

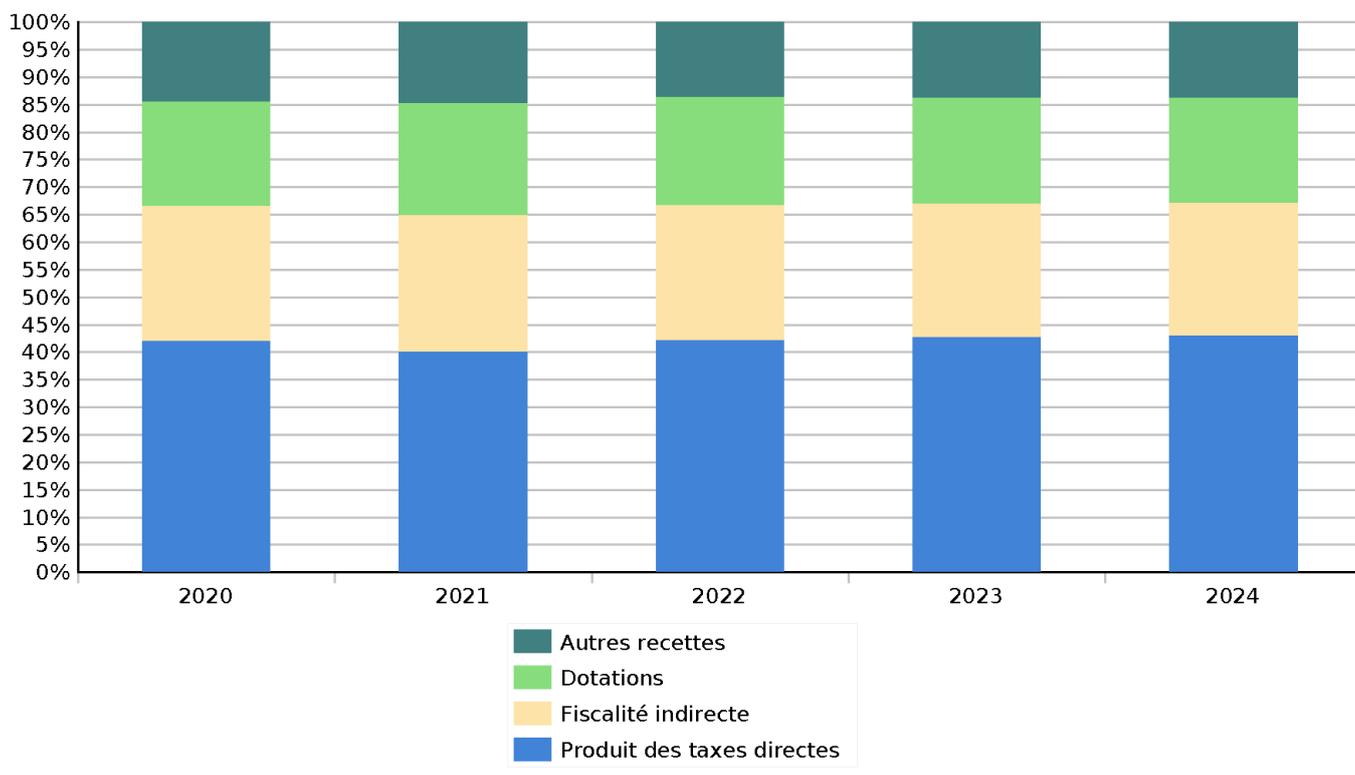
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2020	2021	2022	2023	2024
1 783 038	1 929 937	1 841 341	1 815 355	1 814 666

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2020	2021	2022	2023	2024
1 360 625	1 406 018	1 272 003	1 300 410	1 308 370

Répartition des recettes de fonctionnement



6.2 - Les dépenses de fonctionnement

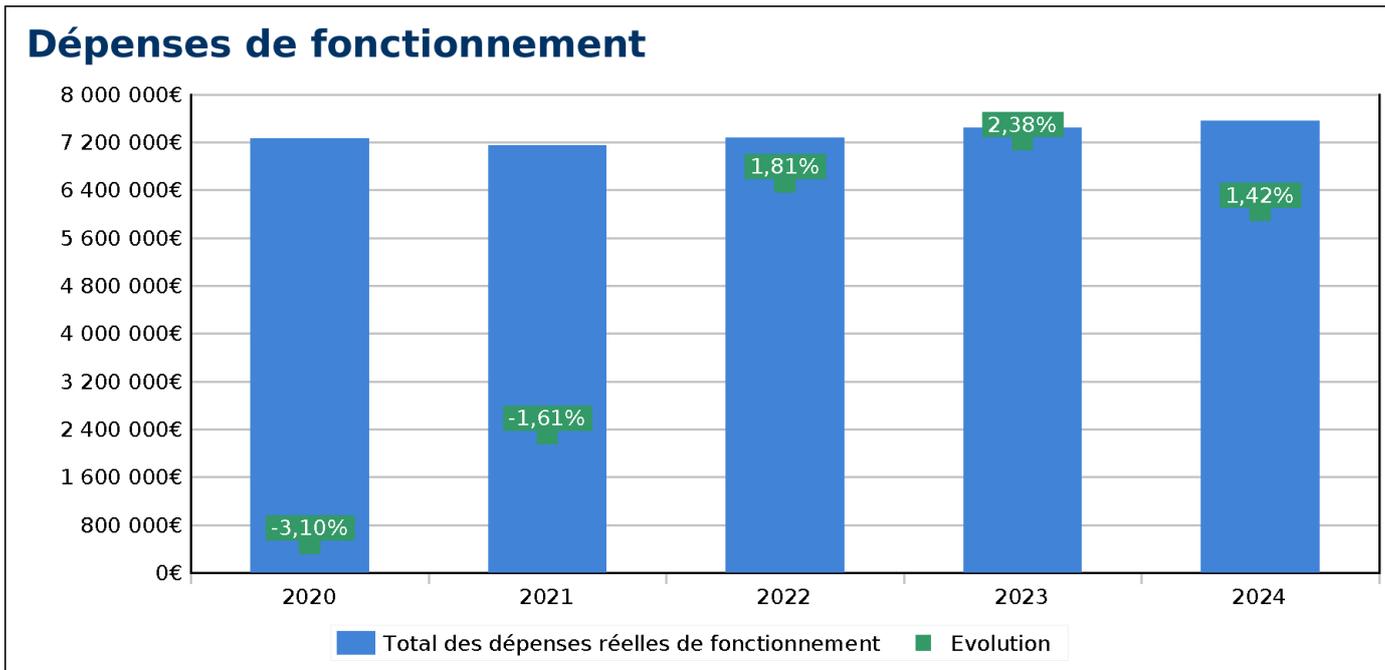
Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	7 263 087	-3,1 %	845
2021	7 146 296	-1,61 %	838
2022	7 275 981	1,81 %	853
2023	7 449 287	2,38 %	874
2024	7 555 085	1,42 %	886

Accusé de réception en préfecture
084 219 490 430 20220222 22 02 45 delib1 DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	0,99 %	4,02 %



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

L'évolution entre 2020 et 2021 est de 1.41 %. Une évolution est envisagée jusqu'en 2024 pour faire face aux décisions gouvernementales et aux avancements et évolutions de carrières.

2020	2021	2022	2023	2024
3 817 843	3 871 696	3 949 130	4 028 113	4 108 675

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

Les dépenses à caractère général ont diminué de 7.43 %. Cela montre une gestion maîtrisée des dépenses de la commune.

2020	2021	2022	2023	2024
2 186 448	2 024 000	2 094 840	2 126 263	2 158 157

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée). Il d'agit du FPIC.

2020	2021	2022	2023	2024
76 452	57 940	59 099	130 281	131 486

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2020	2021	2022	2023	2024
339 165	402 020	401 252	411 438	421 910

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2020	2021	2022	2023	2024
356 442	309 760	315 955	322 274	328 720

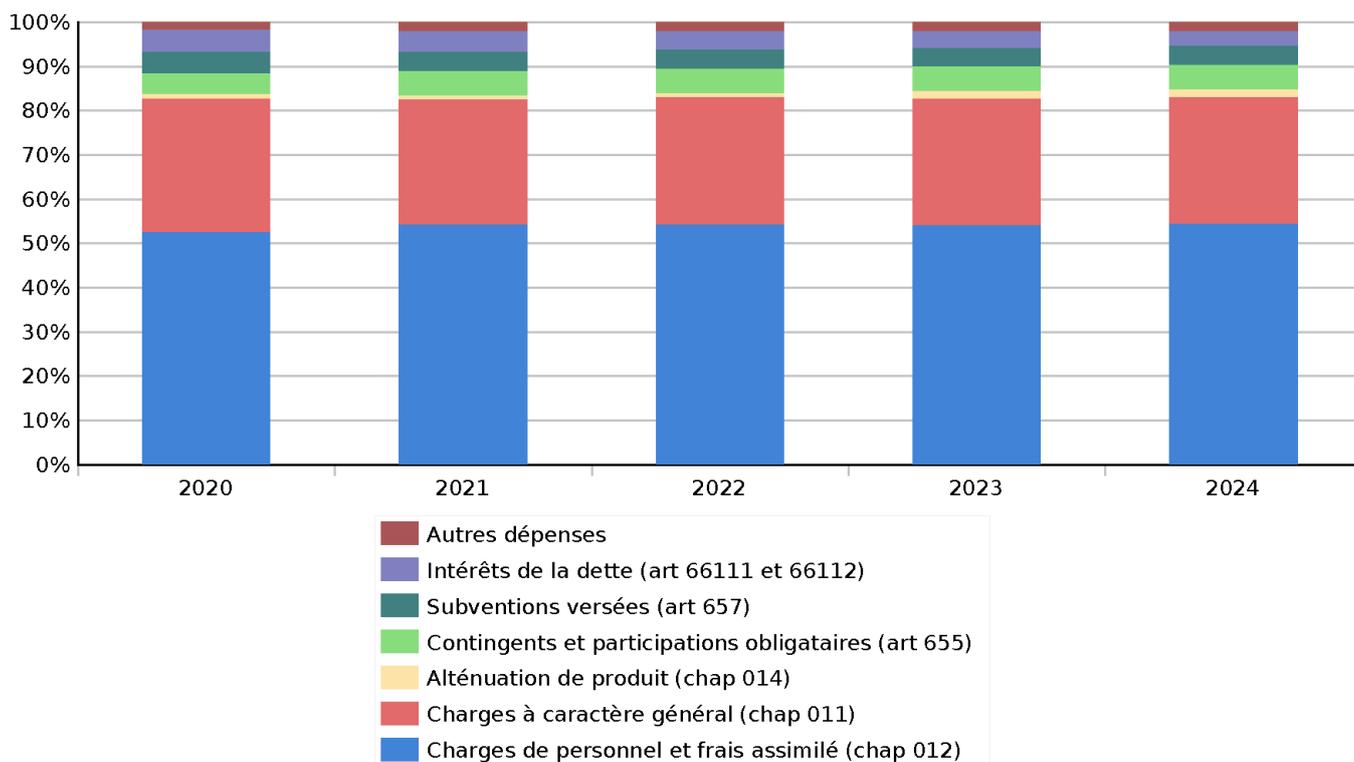
Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2020	2021	2022	2023	2024
357 798	333 256	306 635	280 388	254 131

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2020	2021	2022	2023	2024
128 939	147 624	149 070	150 531	152 007

Répartition des dépenses de fonctionnement



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses issues du chapitre 012 ont connu une hausse de 1.41 % en 2021, après une baisse en 2020. Cela s'explique par plusieurs éléments tels que :

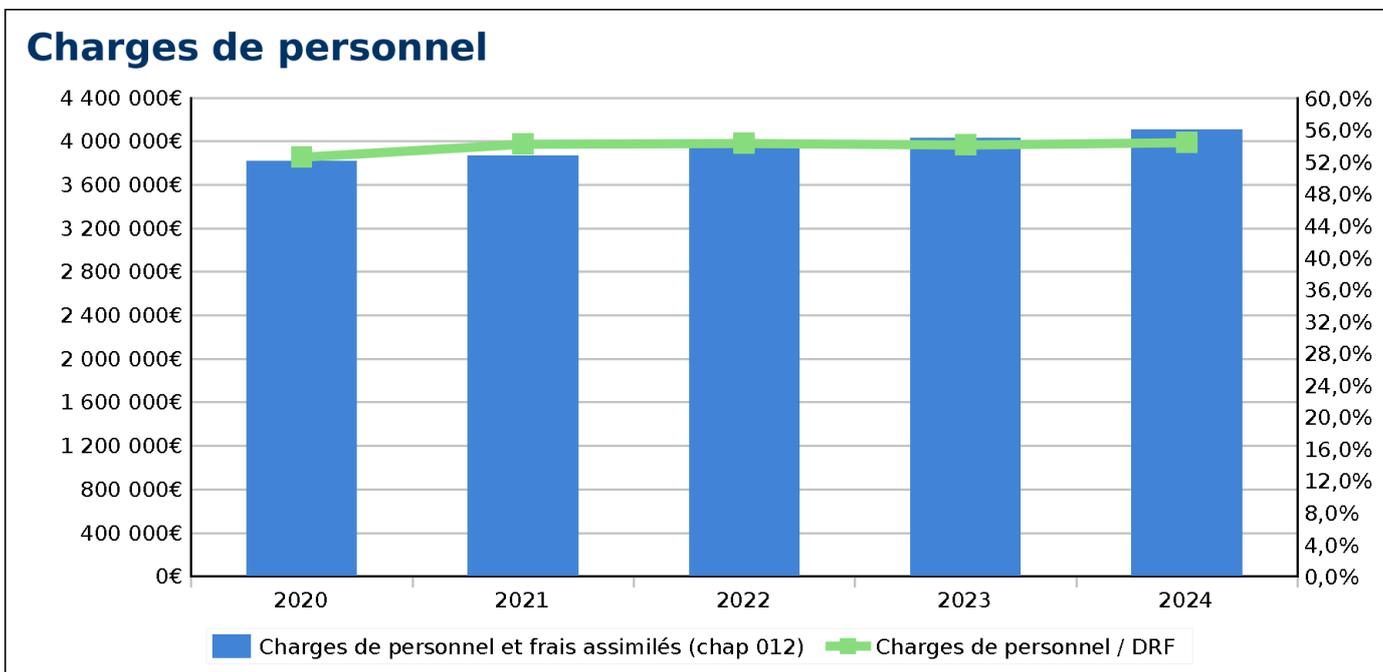
- Le recrutement sur une année pleine de deux personnes (police municipal et service communication)
- Les avancements et progressions des carrières

Toutefois, on remarque une faible évolution liées à la maîtrise des effectifs. Cela démontre une volonté forte de maîtrise des dépenses avec un renforcement des solidarités dans les services municipaux.

2020	2021	2022	2023	2024
3 817 843	3 871 696	3 949 130	4 028 113	4 108 675

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024
52,57 %	54,18 %	54,28 %	54,07 %	54,38 %



Accusé de réception en préfecture
 084-218400430-20220222-22-02-15delib1-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2022
 Date de réception préfecture : 22/02/2022

7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%.

2020	2021	2022	2023	2024
309 543	478 542	369 605	222 621	559 737

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2020	2021	2022	2023	2024
420 815	379 630	320 000	355 657	150 000

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....

2020	2021	2022	2023	2024
81 715	86 045	86 045	86 045	86 045

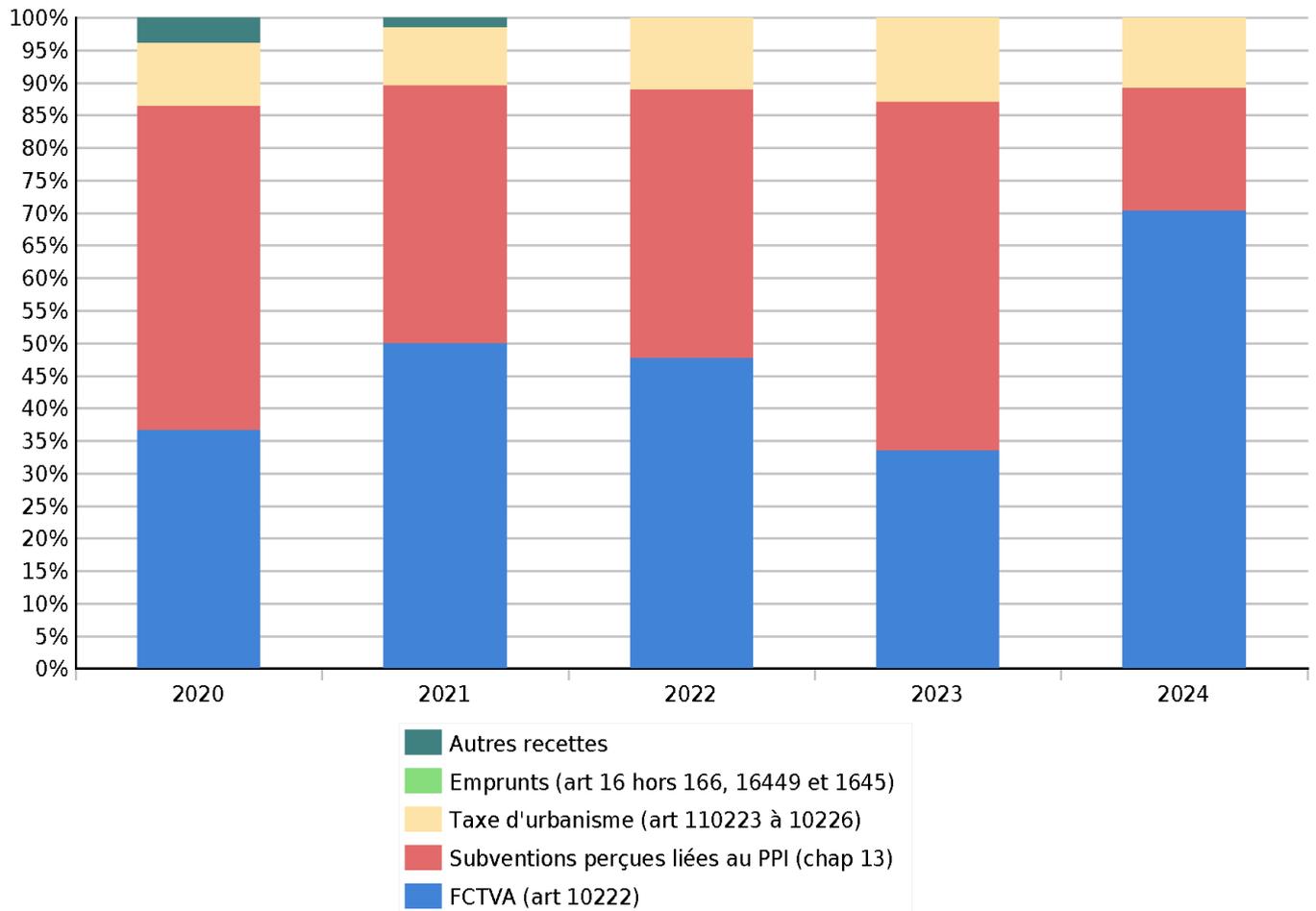
Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2020	2021	2022	2023	2024
0	0	0	0	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2020	2021	2022	2023	2024
33 229	14 000	0	0	0

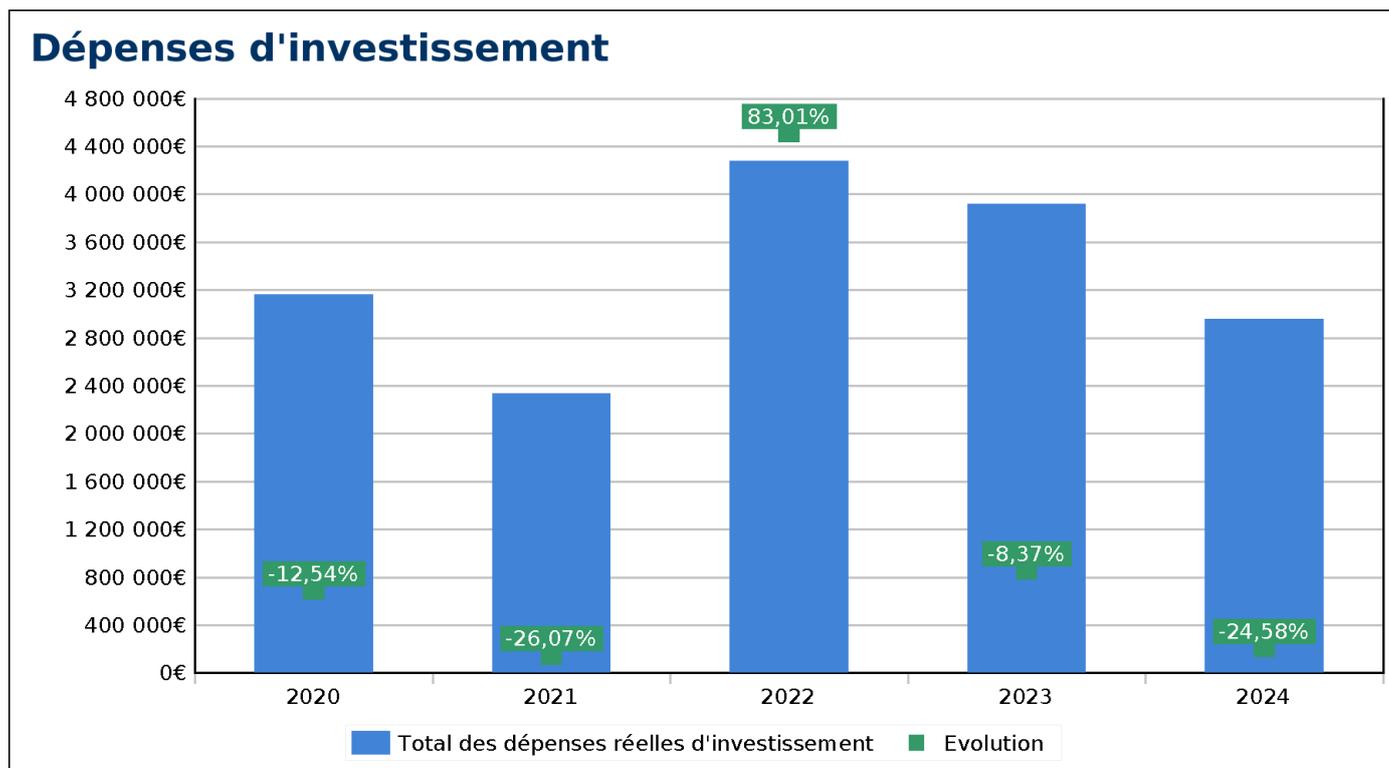
Répartition des recettes d'investissement



7.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution. Elles intègrent les dépenses d'équipement et le remboursement de la dette

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	3 163 138	-12,54 %	368
2021	2 338 504	-26,07 %	274
2022	4 279 624	83,01 %	502
2023	3 921 465	-8,37 %	460
2024	2 957 733	-24,58 %	347



Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

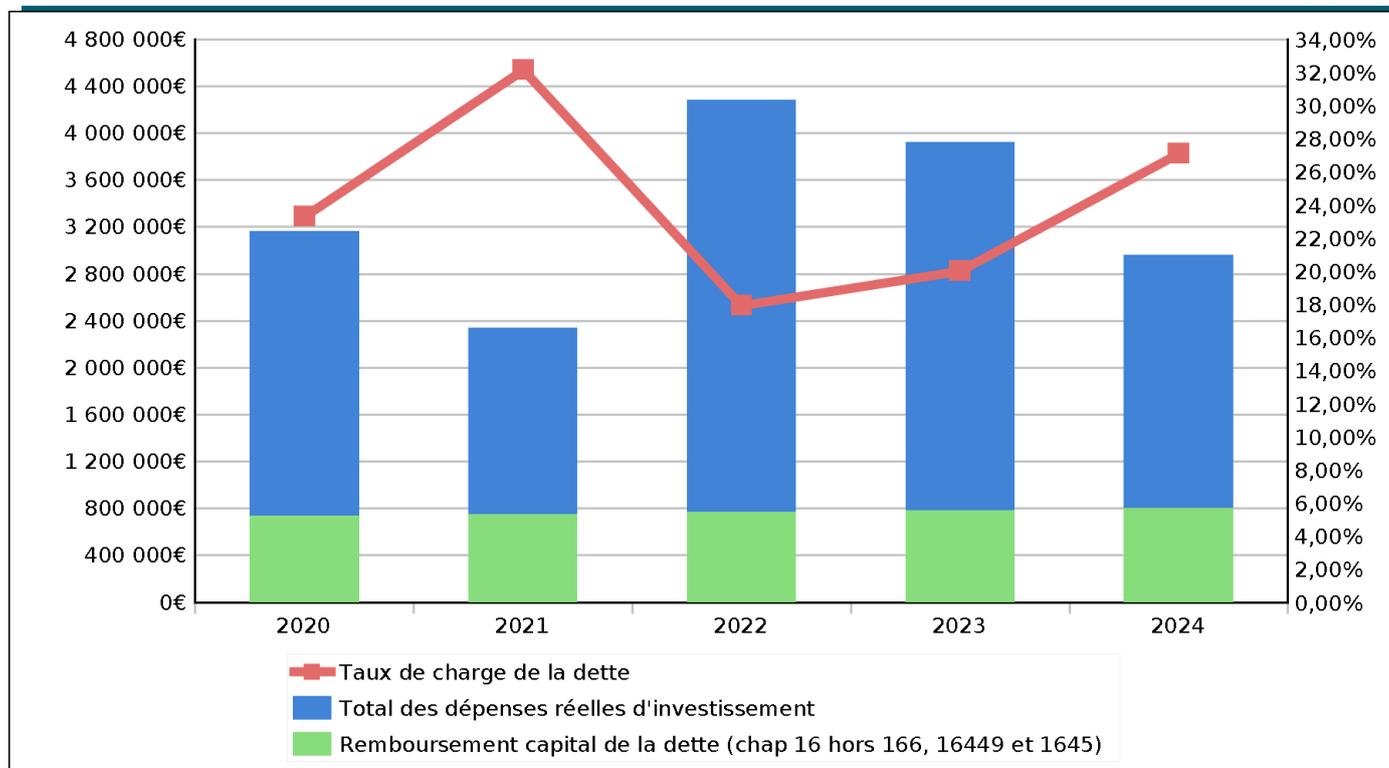
Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	3 163 138	736 051	23,27 %
2021	2 338 504	751 388	32,13 %
2022	4 279 624	767 424	17,93 %
2023	3 921 465	784 195	20 %
2024	2 957 733	801 733	27,11 %

La dette est « vieillissante ». Le remboursement du capital évolue et vient renforcer le désendettement

Appréciation : 084-218400430-20220222-22-02-15demb1-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

8.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Aménagement du Parc Mandela-Ecole Desnos	37 784	85 647	0	100 000	266 000	489 431
Aménagement maison Basili	0	16 744	590 000	0	0	606 744
BOULEVARD SAINT ROCH 2	0	314 228	60 000	0	0	374 228
Bd St Roch 1	0	0	0	0	0	0
Caserne des pompiers	0	0	70 000	830 000	0	900 000
DIVERS BATIMENTS	416 740	159 912	300 000	150 000	150 000	1 176 652
DIVERS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
DIVERS MATERIEL MOBILIER	334 539	166 922	179 700	100 000	100 000	881 161
Divers acquisition de terrains (hors programmes définis)	0	0	130 000	20 000	120 000	270 000
Divers sports-loisirs-équipements	121 184	0	253 500	300 000	350 000	1 024 684
Divers voirie	43 616	145 824	142 000	100 000	100 000	531 440
Maison de santé pluriprofessionnelle-	7 920	50 830	380 000	300 000	0	738 750
Nouveau cimetière	0	0	210 000	100 000	250 000	560 000
PARKING LUCINES	0	0	0	0	0	0
PIETONNISATION VICTOR HUGO ET MOULIN	467 124	0	0	0	0	467 124

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Piétonisation chemin de la dragonette	0	0	0	0	250 000	250 000
Piétonisation du chemin de Sève	0	0	30 000	200 000	320 000	550 000
Reconstruction services techniques	351 539	12 079	0	0	0	363 618
Réhabilitation espace jeunesse	0	11 334	170 000	0	0	181 334
Subvention équipement SDIS	100 000	0	100 000	0	0	200 000
TRAVAUX THERMIQUES	204 204	82 238	200 000	100 000	100 000	686 442
Travaux Batiments marché	0	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Travaux batiments La Poste	228 812	0	0	0	0	228 812
Travaux piétonisation Lone-11 novembre	0	261 358	400 000	480 000	0	1 141 358
VOIRIES CENTRE VILLE	9 676	0	187 000	307 270	0	503 946
ecole Mauron	0	0	0	0	0	0
travaux de réfection des remparts	0	0	60 000	0	100 000	160 000
Total	2 353 138	1 357 116	3 512 200	3 137 270	2 156 000	12 515 724

Tous les projets d'investissements ont été intégrés dans le PPI. Sur la période 2020-2024 se sont plus de 12 millions de dépenses d'équipement réalisées. Près de 9 millions entre 2022 et 2024. Des réalisations qui vont impacter la vie des habitants et sans avoir recours à l'emprunt

8.2 - Les financeurs du PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Divers	362 404	66 368	0	0	0	428 772
Départements	0	0	130 000	56 000	0	186 000
Etat et établissements nationaux	75 780	182 488	190 000	299 657	150 000	897 925
Grand Avignon	0	0	0	0	0	0
Total	438 184	248 856	320 000	355 657	150 000	1 512 697

8.3 - Le coût net annuel

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Programmes (a)	2 353 138	1 357 116	3 512 200	3 137 270	2 156 000	12 515 724
Financeurs (b)	438 184	248 856	320 000	355 657	150 000	1 512 697
Total (a-b)	1 914 954	1 108 260	3 192 200	2 781 613	2 006 000	11 003 027

9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Programmes (a)	2 353 138	1 357 116	3 512 200	3 137 270	2 156 000	12 515 724

L'épargne de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	2 124 559	2 247 380	2 068 192	1 994 254	1 955 348
Remboursement capital de la dette	736 051	751 388	767 424	784 195	801 733
Epargne nette	1 388 508	1 495 993	1 300 768	1 210 059	1 153 616

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne nette (a)	1 388 508	1 495 993	1 300 768	1 210 059	1 153 616
FCTVA (b)	309 543	478 542	369 605	222 621	559 737
Autres recettes (c)	114 943	100 045	86 045	86 045	86 045
Produit de cessions (d)	5 400	105 060	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 818 394	2 179 640	1 756 417	1 518 726	1 799 398
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	420 815	379 630	320 000	355 657	150 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 239 209	2 559 270	2 076 417	1 874 383	1 949 398

Résultat de l'exercice	-187 878	972 154	-1 435 782	-1 262 886	-206 602
------------------------	----------	---------	------------	------------	----------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Il ne s'agit pas du résultat « final » mais du résultat avant reprise du résultat de l'année antérieure.

Le résultat final en fin d'exercice est celui qui est appelé « Fonds de Roulement ». (photographie au 31 décembre)

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220222-22-02-15delib1-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception en préfecture : 22/02/2022

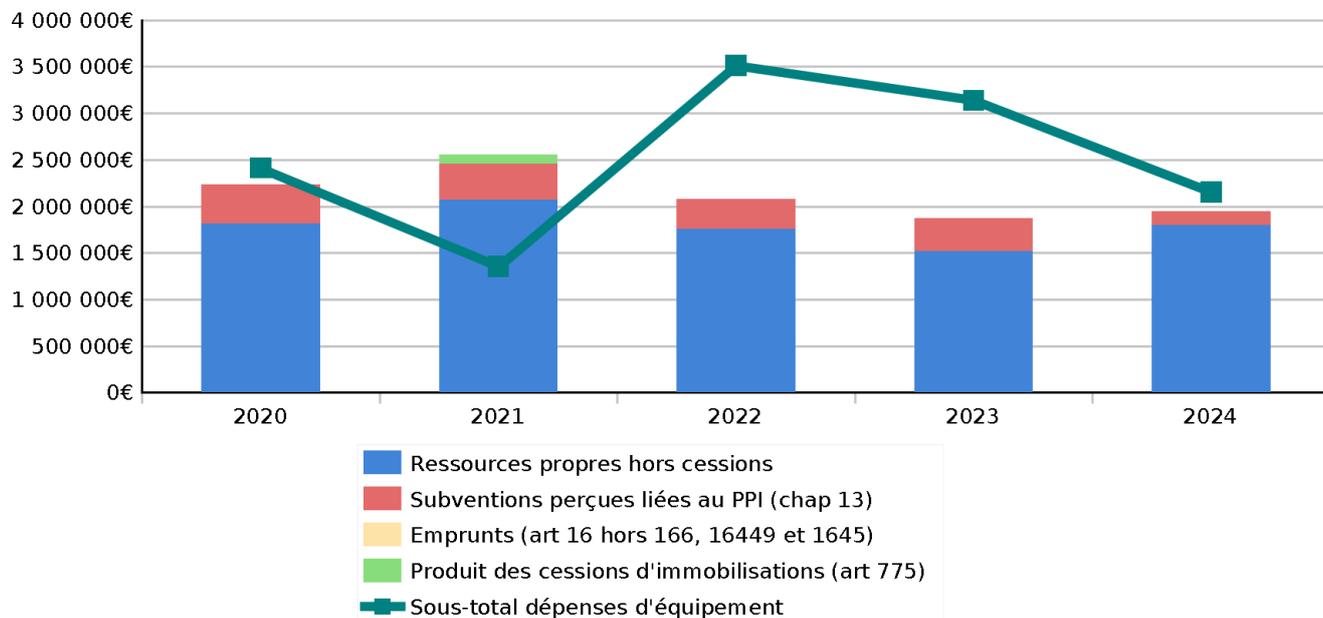
Les subventions pour financement des investissements inscrites dans les orientations et le PPI sont réparties sur les années auxquelles nous pensons les percevoir effectivement. Il s'agit des subventions effectivement notifiées à ce jour.

Pour mémoire, ont été obtenues en 2021 les subventions suivantes :

- DETR : 116 700 € pour la MSP
- CDST (conseil départemental) : 155 600 € pour la MSP
- DSIL 2021 : 138 250 euros pour la maison Basili
- DSIL France relance : 146 000 € pour les travaux thermiques
- Fonds logiciel : 14 998 € pour l'acquisition d'Arpège (portail famille)
- Socle Numérique des écoles : 26 000 €
- Appel à projets « plus en avant » : 30 000 € pour les travaux de l'avenue du 11/11/1918
- Fonds friche pour le quartier gare : 1 000 000 € (perçus par l'EPF)

Pour les années suivantes, les dossiers de demandes de subvention seront déposés en fonction de l'éligibilité des programmes. Sont d'ores et déjà prévu les demandes pour les chemins de Sève et de la Lone et les travaux thermiques 2022, mais ne sont pas intégrées dans la prospectives. De même le fonds de concours de l'agglomération en faveur des communes qui s'engagent dans le Contrat Régional de Transition Energétique

Répartition du financement de l'investissement



10 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio 1	845	838	853	874	886
Ratio 2	475	452	463	474	481
Ratio 3	1 093	1 114	1 096	1 108	1 115
Ratio 4	271	159	400	368	253
Ratio 5	1 182	1 103	1 013	921	827
Ratio 6	75	74	72	71	71
Ratio 7	52,57 %	54,18 %	54,28 %	54,07 %	54,38 %
Ratio 9	85,16 %	83,14 %	86,08 %	87,19 %	87,87 %
Ratio 10	24,77 %	14,29 %	36,52 %	33,22 %	22,67 %
Ratio 11	108,15 %	99,03 %	92,46 %	83,18 %	74,17 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

11 – CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2022 de la collectivité sont, à la lecture des éléments présentés, indéniablement tournées vers la réalisation d'un programme d'investissements « raisonnables » et « ambitieux » définis dans le cadre du PPI 2019-2024, avec plus de 12,5 millions de dépenses d'équipement, tout en désendettant la collectivité de près de 3 millions entre 2021 et 2024.

Ces investissements porteront sur des projets structurant pour la ville et la population, dans des domaines impactant le quotidien des habitants (rénovation des voiries communales, rénovation des équipements scolaires, sportifs, culturels et associatifs).

Dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2022 avec une situation financière stabilisée, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages et d'offrir des services publics de qualité aux habitants d'Entraigues sur la Sorgue.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220222-22-02-15delib1-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022